



GRUPE **vyv**

VOTRE OFFRE MGEN PRÉVOYANCE ACTIF RENFORCÉE

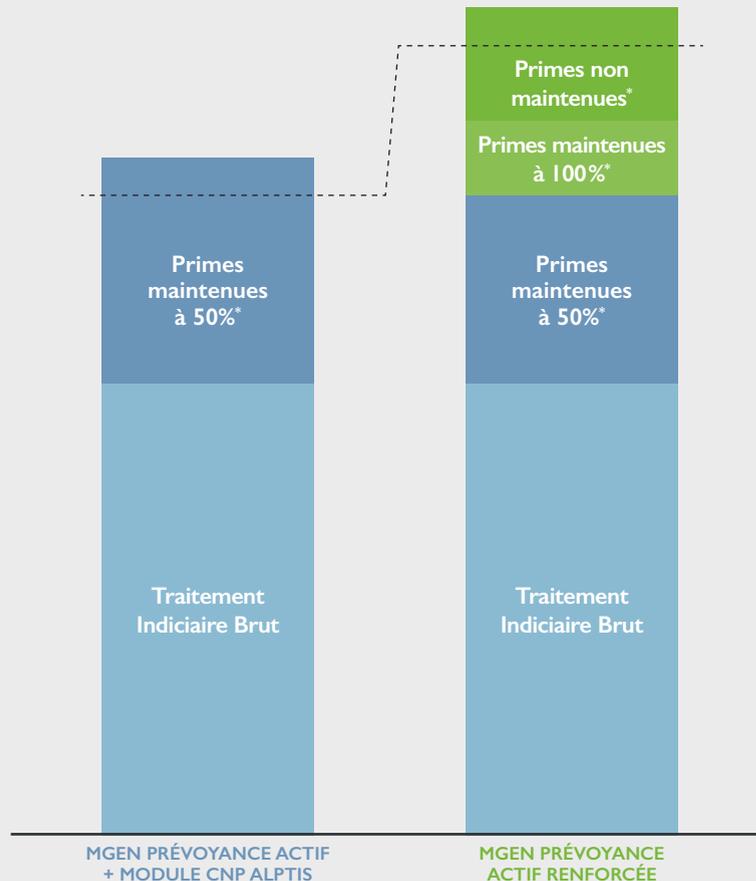
UNE COUVERTURE AMÉLIORÉE, UNE SEULE OFFRE, UN MEILLEUR TARIF

MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE

ALLOCATIONS JOURNALIÈRES

AVEC MGEN PRÉVOYANCE ACTIF + LE MODULE CNP ALPTIS

- **Prestation limitée :** Salaire de référence plafonné qui intègre **uniquement les primes maintenues à 50%** en cas d'arrêt de travail
- **Prise en charge à compter :**
 - du passage à demi-traitement ;
 - de la perception de prestations en espèces.

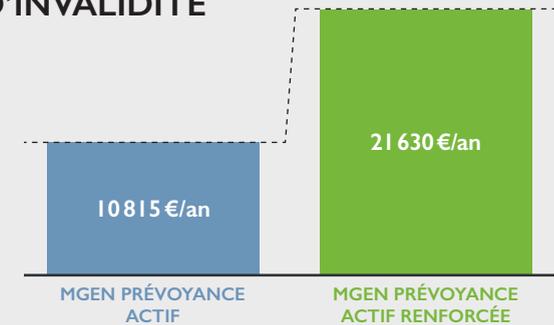


AVEC MGEN PRÉVOYANCE ACTIF RENFORCÉE

- **Prestation déplafonnée** couvrant l'ensemble des éléments de votre rémunération, y compris les **primes/indemnités non maintenues** par l'employeur
- **Prise en charge à compter :**
 - du plein traitement : dès le 91^{ème} jour d'arrêt de travail continu ou discontinu, décompté sur les 12 mois précédant l'arrêt de travail ;
 - du passage à demi-traitement ;
 - de la perception de prestations en espèces.

*Par l'employeur en cas d'arrêt de travail.

PLAFOND ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ



DÉCÈS OU PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE

